

Mémoire
Sur le plan de gestion des matières résiduelles
De la Matanie

présenté
à
la commission sur le plan de gestion
des matières résiduelles
de la MRC de la Matanie

Par
Le groupe environnemental Uni-Vert
Région Matane



Novembre 2015

Nous remercions la commission de nous permettre de nous exprimer.

Le groupe environnemental Uni-Vert région Matane est un organisme sans but lucratif en environnement, crée en 1989 dont le siège social est au 259 Lapierre à Matane. et s'occupant d'éducation, défense, protection et aménagements en environnement. C'est à ce titre que l'organisme a réalisé divers projets environnementaux en environnement, notamment au niveau de la protection des berges ainsi que dans l'utilisation des techniques de génie végétal pour la stabilisation des pentes. Parmi ses autres activités, on retrouve de la distribution d'arbres à la population de la région ainsi que diverses productions audio-visuelles en environnement. Le groupe s'implique aussi dans des actions avec différents partenaires et participe à la productions d'avis et mémoires sur divers sujets environnementaux qui le préoccupe (aires protégées, éolien, matières résiduelles et autres) .

Notre présent mémoire d'une part soulève des questions, des commentaires et amène aussi des recommandations.

Pour commencer, nous saluons la volonté de la MRC de réduire de 69 % les déchets enfouis au LET.

Si vos 39 mesures fonctionnent, le LET effectivement se rapprochera de l'objectif ultime du déchet zéro qu'il ne faut pas perdre de vue à long terme.

Néanmoins, d'une part, nous avons plusieurs réserves sur les échéanciers prévus et divers questionnements et commentaires, qui se veulent constructifs.

De plus, le LET de Matane, un élément majeur du PGMR, est peu abordé dans votre document et nous avons plusieurs préoccupations sur le LET ainsi que sur la provenance des déchets au LET de Matane.

A la p. 16, vous indiquez qu'une meilleure gestion des matières résiduelles permettra d'augmenter la durée de vie du LET. Pourtant, quand on ajoute des déchets supplémentaires qui arrive de l'extérieur du territoire d'application, on ne vise pas à augmenter la durée de vie du LET.

P. 52, un citoyen de Ste Félicité m'assure qu'il a une collecte des encombrants à Ste Félicité : veuillez valider s.v.p.

Parlant des encombrants, il est inacceptable qu'il n'y ait pas de solution avec budget conséquent pour que les encombrants pêle-mêle, qui arrivent à l'écocentre, soient triés et récupérés plutôt qu'enfouis pêle-mêle. il faut corriger cette façon de faire. **Nous recommandons qu'un budget spécial soit ajouté pour qu'ils soient triés et récupérés, donc détournés de l'enfouissement.**

P. 57, également, la même situation s'applique pour les résidus CRD (construction, rénovation, démolition), que fait-on ? **Il y a lieu de porter une attention à ce point en vue de son amélioration.**

P. 58, est-ce vérifié, les ententes des ICI générant plus d'un m³, d'avoir un contrat, une entente avec un entrepreneur ?
Quel est le véritable contrôle, **y a-t-il un protocole d'établi** pour les ICI ?.. **Nous recommandons un contrôle accru de la MRC à cet égard.**

Les matières résiduelles récupérées et enfouies dans la MRC de la Matanie, ne concernent évidemment pas seulement ce qui est enfoui au LET de Matane :

Par exemple, il existe le site d'enfouissement de Rocktenn, celui de Tembec, d'anciens sites comme le L.E.S. de Matane, **nous recommandons que ces sites soient intégrés davantage dans le PGMR, autant pour en avoir les données que pour un contrôle accru de la MRC, pour s'assurer que ces sites ne détérioreront pas notre environnement et que les propriétaires des sites en activités participent de façon efficace à la réduction des matières résiduelles sur notre territoire.**

Par exemple, bien que l'on comprenne que Tembec procède à un traitement de ses eaux usées en méthane, le volume à traiter doit être augmentée rapidement et réduire effectivement de 100 % les biosolides formées de boues mélangées avec des matières fibreuses.

P.58, nous voyons que cette entreprise veut améliorer ce qu'elle détourne de son site d'enfouissement, mais elle doit réellement le faire, et la MRC de la Matanie doit valider les données de l'entreprise tout en lui offrant un soutien qui peut être de souligner ses résultats quand elle aura atteint un taux de réduction de 100 %. C'est ce que nous recommandons.

UNI-VERT encourage Tembec à atteindre ses objectifs le plus rapidement possible pour cesser l'enfouissement à son site.

Est-ce que Tembec est assujetti à la politique de réduction de 60 % de l'organique en 2015 ?

Valider.

p. 83, nous n'avons pas la quantité moyenne annuelle traitée par Tembec. Les données des entreprises privées comme Tembec, devraient être connues. Ne serait ce pas le rôle de la MRC de le faire publier ? **Nous recommandons que la MRC fasse connaître ses données dans une section « matières résiduelles » de son site WEB.**

Pour le lieu d'enfouissement de Rocktenn, qu'arrive-t-il ? est-il contrôlé, qui s'en occupe si les normes sont dépassées ? cela ne ressort pas dans le document. Est-il assujéti à des normes plus laxistes que les normes actuelles ?

. Nous croyons que c'est la responsabilité de la MRC de la Matanie de s'assurer que tout est conforme à ce niveau, **et qu'elle doit en informer la population. C'est une recommandation.**

P.60, pour le territoire des TNO, **il faudrait davantage de contrôle et d'information pour favoriser la gestion des matières résiduelles et aussi compiler des données sur les matières résiduelles qui y sont générées. Nous le recommandons.**

Pour bien tenir compte des quantités enfouies au LET de Matane, il aurait fallu aussi incorporer dans le graphique de la page 143, le volume total incluant les déchets reçus de la MRC de la Matapédia.

P. 144, nous recommandons d'agir pour atteindre immédiatement le taux de récupération de 70 % des matières recyclables et ne pas rester à 60 % ; il faut bouger et démontrer plus de détermination.

P.145, l'information disponible sur les matières résiduelles des ICI de notre MRC est carrément insuffisante.

Nous recommandons également qu'un budget pour une personne à temps plein soit affecté dans le cadre du PGMR pour la moitié du temps consacré à la sensibilisation et l'autre moitié au contrôle et à la mise en application des éléments proposés dans le PGMR final tenant compte des commentaires des citoyens et des mémoires des organismes.

ORGANIQUE

En 2004, nous avons participé à la première Consultation du PGMR. Nous avons à ce moment, réclamé la collecte à 3 voies, avec le Bac Brun.

11 ans plus tard, toujours rien. Vous mentionnez, p. 40, que la mise en place d'un programme de récupération des matières organiques par les municipalités en vue de leur traitement est prévu, mais ce n'est pas encore réalisé dans la Matanie.

Toutes les MRC du Bas St-Laurent ont des activités reliées au traitement, mais ici, à Matane, on en est qu'à la distribution de composteurs organiques, ce qui est nettement insuffisant à l'heure actuelle.

On en est encore à se brancher sur « la meilleure technologie à utiliser », alors que la mise en place d'un système de plateforme de compostage ou biométhaniseur devrait déjà être en train d'être construit.

En ce moment, on enfouit au lieu de détourner de l'enfouissement.
Est-ce que parce que plus on retarde, moins ça va coûter cher à court terme ?

C'est un mauvais calcul, selon UNI-VERT, parce qu'à long terme ça va coûter plus cher ; parce qu'enfouir au lieu de détourner de l'enfouissement, ça va engendrer pas mal de coûts environnementaux.

Un lieu d'enfouissement (surtout quand il appartient à une municipalité) ne devrait pas être considéré comme une entreprise comme les autres, en fait, ce ne devrait pas être considéré comme une entreprise. Pourquoi ? Le but doit être de réduire l'enfouissement, pas de l'augmenter, sinon la logique est contraire à l'esprit des plans de gestion des matières résiduelles qui nous incitent à appliquer les 3RV (réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation).

Il y a des coûts environnementaux qu'on ne comptabilise pas, Voici :

- augmentation du transport de camion, impact sur les routes,
- gérance des nuisances, risques accrus de contamination supportés uniquement par la MRC hôte,
- manque de contrôle sur les déchets provenant d'autres MRC que celles de la MRC hôte (la MRC de la Matanie ici), impact dans le voisinage immédiat,
- diminution à long terme de la durée de vie d'un site d'enfouissement et coûts supplémentaires pour les générations futures..

On ne doit pas, par exemple adopter la mentalité de la régie intermunicipale de la Mauricie qui gère le LET de St-Étienne des Grès qui base sa rentabilité sur la venue de déchets de l'extérieur. La municipalité de St-Étienne des Grès, excédée, considère pour sa part que la limite est atteinte. Dans ce cas, on n'a pas pensé en amont, mais en aval et les coûts environnementaux sont là présentement.

Il est possible pourtant de traiter les matières organiques dès maintenant et nous le recommandons en les envoyant au centre de transbordement qu'utilisent les MRC de Mitis et

Matapédia. De là, le tout est transporté à Rivière du Loup à l'usine de Biométhanisation. Cela rajoute certains coûts de transport mais se rendre de Matane à Mont-Joli est beaucoup moins significatif qu'aller de Matane à Rivière du Loup et cette solution va détourner rapidement de l'enfouissement environ 40% des matières organiques qui sinon vont être enfouies **en pure perte** au LET de Matane-sur-Mer durant les 3 ou 4 prochaines années.

Si il y a une réelle volonté de réduire l'enfouissement, les décideurs ont l'occasion d'en faire la preuve par cette démarche.

CONSULTATION

Quand le projet de faire venir les déchets de Haute-Gaspésie à Matane a été avancé, nous avons alors réclamé des consultations publiques et la Ville de Matane, propriétaire du LET, n'a jamais accepté. Une consultation publique n'est pas une simple séance d'information sur divers points reliés aux matières résiduelles, sans processus consultatif clairement défini.

En octobre 2014, un communiqué d'Uni-Vert réclamant une consultation publique est paru dans les médias.

En décembre, interventions de citoyens préoccupés qui ont réclamés une consultation publique lors du lancement du PGMR, ce qui a fait la première page de L'Avantage Gaspésien.

En janvier 2015, intervention devant le conseil municipal pour une demande de consultation publique.

En mars, autres interventions de citoyens et du groupe environnemental Uni-Vert devant le conseil municipal de Matane et couverture médiatique. Une consultation publique a été réclamée.

En février 2015, envoi d'une lettre au ministre David Heurtel sur nos préoccupations avec le préfet de la MRC de la Matanie en C.C.

Le 2 avril, envoi d'une lettre à la MRC de la Matanie pour qu'elle clarifie sa position.

Nous nous retrouvons donc dans la présente situation, où c'est dans le cadre de la Consultation générale sur tous les aspects du PGMR que nous devons vous demander de procéder à « l'inscription d'un droit de regard » sur la provenance des déchets de l'extérieur de la MRC.

Il n'y a pas eu d'invitation à la population de Matane sur une consultation publique (ni dans les journaux, ni à la radio) pour se prononcer sur la venue additionnelle des déchets de La Haute-Gaspésie dans notre lieu d'enfouissement à Matane.

Décision politique ?

quelle est l'importance pour la Ville de Matane des préoccupations environnementales ?

Ce sont toutes des questions simples et graves que la population est en droit de se poser. Où était l'urgence d'émettre un décret en juin 2015, alors que les Consultations publiques sur le PGMR s'en venaient à l'automne ?

Le MDDELCC (ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques) n'a pas retenu le décret jusqu'à ces consultations et a cédé aux pressions de La Haute-Gaspésie, de la Ville de Matane, appuyé par les députés provinciaux de la région pour que l'on procède alors qu'il n'y avait pas urgence. La Consultation ciblée de mai 2015 n'était pas une consultation publique de la population.

Il n'y a pas eu de processus consultatif démocratique sur cette situation alors que le point de la venue des déchets d'une autre MRC et la modification possible d'un décret l'aurait requis. Donc, pour nous, on n'a pas validé l'acceptabilité sociale du projet. Une consultation de type référendaire portant uniquement sur ce point aurait été, par exemple, adéquate. D'autres formes sont possibles également. On ne parle pas de séances d'information sur divers points mais d'un endroit où le citoyen a pu avoir le temps de prendre connaissance des arguments de ceux qui sont pour et de ceux qui sont contre et de se prononcer en toute connaissance de cause, et que, par exemple, la majorité décide du résultat.

L .E. T.

Ce n'est pas rassurant ce qu'on entend au sujet de la provenance des déchets.

Les informations qu'on nous avons, c'est que il pourrait être contestable que la provenance soit réservée à la MRC Haute-Gaspésie dans le décret de 2015.

Du moment qu'il n'y a pas de droit de regard sur les déchets provenant de l'extérieur de la MRC de la Matanie, et si une industrie d'une MRC plus loin, cherche à « placer » ses déchets et que, dans un exemple fictif, notre Ville est prête à accepter ces déchets, car monétairement ça les intéresserait, elle pourrait contester cet « élément du décret » obtenir gain de cause et les citoyens se retrouveraient devant un fait accompli.

Et si il y a des lacunes dans le contrôle de ce qu'on reçoit, quel pourrait être l'impact environnemental.

Si la MRC de la Matanie veut se protéger, qu'elle se prévale du droit de regard sur la provenance des déchets de l'extérieur, puis adopte un règlement en ce sens. Nous le recommandons.

La MRC de la Matanie semble penser (ou nous laisse penser ..), puisqu'elle prend la peine de le mettre, que ce règlement ne sera pas valide - dû à la clause indiquant que le « droit de regard » ne s'appliquerait pas - car le PGMR est entré en vigueur après que le LET soit établi. *Alors on annonce à l'avance que le règlement ne sera pas valide ?*

Que la MRC se rassure, si elle veut vraiment adopter un « droit de regard », nous pouvons l'aider à prouver avec nos collaborateurs, notamment le CQDE (centre québécois du droit de l'environnement), que le LET a bien été établi après l'entrée en vigueur du PGMR. Le site n'a été en fonction qu'à compter du 16 décembre 2015.

Le gouvernement dit que le site a été établi en 2004, au moment du décret de l'agrandissement du LET. C'est une position contestable.

Tant qu'au décret de 2015, il est contestable ou modifiable selon la volonté des élus qui peuvent faire cette requête au gouvernement.

Mais pourquoi en vient-on là ?....

Regardons la présente consultation, elle ne concerne que la MRC de la Matanie.

Comment pouvez-vous faire un PGMR sans tenir compte de ce qui provient de La MRC de Haute-Gaspésie ?

Les deux MRC occupent présentement le LET de Matane !

Quels sont les efforts de réduction que fait La Haute-Gaspésie ? de quoi sont composés leurs déchets ?? Quelles conditions leur sont imposées ?

En ce moment au LET de St-Alphonse, on refuse les produits pétroliers en provenance de Pétrolia, parce qu'on n'a pas les installations pour traiter ça.

Pour l'exemple, si de tels produits ou d'autres, nocifs, proviennent de La Haute-Gaspésie, on va les accepter ? car, c'est un chèque en blanc présentement. On se prononce sur notre PGMR sans pouvoir se prononcer sur celui de Haute-Gaspésie.

Pourquoi ne pas avoir attendu d'avoir les données de Haute-Gaspésie avant de présenter le PGMR ?

Pourquoi ne pas avoir fait un PGMR commun ? Le tiers des matières résiduelles qu'elles soient enfouies ou traitées, par notre territoire vont provenir de La Haute-Gaspésie.

Si on accueille les autres, ils devraient faire autant, sinon plus d'effort que nous.

Regardez toutes les questions que l'on se pose ?

Qu'est-ce qui va être transporté à Matane-sur-Mer ?

De quoi sera composé ce qui vient des industries de La Haute-Gaspésie ?

Nous n'avons même pas un portrait valable de nos propres ICI dans la MRC de la Matanie.

Qu'est-ce qui nous dit que ce qu'on reçoit de Haute-Gaspésie ne va pas dépasser notre capacité de traitement, alors que nous ne sommes même pas capable de traiter nos propres déchets correctement.

Nous sommes inquiets parce que par la loi de l'accès à l'information, nous avons obtenu les avis de « non-conformité » au let de Matane-sur-Mer depuis quelques années. Plusieurs manquements y sont énoncés.

Pourquoi les quantités de Bio-Gaz émis dans l'atmosphère dépassent les Normes et que ce n'est pas corrigé ? Ce sont des gaz à effet de serre.

Jamais de torchères pour brûler les bio-gaz n'ont été installées depuis l'ouverture du LET, alors que c'était requis dans le décret de 2004, et qu'on a profité du décret de 2015 pour ne pas en faire une obligation. C'est une mesure d'économie ?

Si le LET génère des profits, ils doivent être réinvestis dans le LET pour l'améliorer et palier aux problèmes. Alors qu'en est-il ? Si le LET génère des revenus, ils ne doivent pas être appliqués au pavage des rues. Ils doivent aller aux besoins du LET ou sinon au soutien à la mise en place des mesures du PGMR. C'est une recommandation.

Pourquoi y a-t-il des écoulements de lixiviat dans l'environnement à différentes reprises ?

Pourquoi, malgré les différents avis, le taux d'azote ammoniacal a dépassé régulièrement les Normes ?

Pourquoi, des échantillons à analyser sont envoyés à des laboratoires non accrédités pour le faire ?

Alors, maintenant, on veut rajouter des déchets d'ailleurs dont nous avons peu d'information et moins de contrôle sur le contenu ?

Et en même temps, nos systèmes de contrôles sont déficients. Pourquoi des avis de « non conformité » tous les ans ?
incapacité de corriger ? négligence ? autres circonstances ?

Nous sommes ici devant la commission du PGMR, pour une vue d'ensemble et nous ne l'avons pas !

Il faut poser ces questions et y répondre AVANT D'ALLER PLUS LOIN. Alors il faut refaire vos devoirs et donc nous, **nous demandons que le droit de regard de la MRC s'applique à l'enfouissement de l'extérieur et également à partir de maintenant que la limite maximum d'enfouissement par année, au Let de Matane, soit de 16,000 tonnes (comme ce que le Let traitait avant l'arrivée de Haute-Gaspésie) et NON 25,000 tonnes.**

Merci de votre attention et considération de nos demandes, en tant que groupe environnemental de la Matanie.

Rédaction et présentation : Guy Ahier pour Groupe environnemental Uni-Vert région Matane

